



Délibération DEL2022-116

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

Date de la convocation : mercredi 16 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-deux novembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LANGREZ Catherine, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

Pouvoirs : LEVOYER Thérèse, (pouvoir RIES Stéphanie), ROUXEL Dominique (pouvoir LACOLLEY Daniel), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise).

Absent : Guillaume LELANDAIS

Secrétaire de séance : LANGREZ Catherine

Objet : MISE A DISPOSITION BIEN IMMOBILIER – TARIF

Monsieur le Maire fait part d'une demande de la part de Madame Sonia Lefrançois, infirmière hypnothérapeute, domiciliée à Saint Sauveur le Vicomte qui souhaite louer un local sur Saint Sauveur le Vicomte pour exercer son activité.

Elle s'est déclarée intéressée par un bureau disponible au-dessus de la médiathèque, 3 rue du 8 mai 1945. Il convient de fixer les conditions de location de ce local et plus particulièrement ce qui concerne le montant du loyer.

Il propose de convenir d'un loyer de 180 € par mois, charges comprises, exigible par trimestre échu. Le loyer sera révisé à compter de la seconde année de location, sur la base de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer à 180 € le tarif mensuel de location d'un bureau 3 rue du 8 mai 1945,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS